

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 avril 2020 exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part les membres du Conseil, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 mars 2020
 - 4.2 Séance spéciale du 31 mars 2020
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Nouvel hôtel de ville – financement de factures d'honoraires
 - 5.4 Augmentation de la marge de crédit
 6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Dépôt et approbation du rapport annuel 2019 en sécurité incendie de la MRC de Coaticook
 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout rue du Hameau – Phase 2 et servitude du King's Hall



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

- 9.1.1 Octroi de contrat pour les travaux
- 9.1.2 Mandat au laboratoire pour le contrôle des matériaux

10. Travaux publics

- 10.1 Débroussaillage et fauchage des bords de routes du secteur est
- 10.2 Colloque de l'Association des travaux publics de l'Amérique (ATPA)

11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 11.1 Renouvellement d'adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE)
- 11.2 Renouvellement d'adhésion à *Lire et faire lire*
- 11.3 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (ASJHE)

12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020
- 12.2 Demande de dérogation mineure – 226 chemin Hyatt's Mills
 - 12.2.1 Questions ou commentaires de citoyens
 - 12.2.2 Décision du Conseil

13. Mise en valeur du territoire

- 13.1 Concours *Compton Fleurie* – édition 2020

14. Administration

- 14.1 Renouvellement de mandats des membres citoyens au Comité d'embellissement
- 14.2 Démission d'un membre citoyen au Comité d'embellissement
- 14.3 Nouvel hôtel de ville – Décompte numéro 8 – modification de la résolution 094-2020-03-10
- 14.4 Fermeture de l'accès au public des bâtiments municipaux
- 14.5 Demande de destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support (*Loi sur les archives*)

15. Ressources humaines

- 15.1 Fin d'emploi de deux journaliers-chauffeurs à temps plein temporaire aux travaux publics
- 15.2 Modification de l'annexe 5 du Recueil de gestion des ressources humaines
- 15.3 Compensation au régime de prestations supplémentaires de chômage

16. Règlements

- 16.1 Adoption du Règlement numéro 2019-164-1.20 modifiant le Règlement numéro 2019-164 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2020

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 avril 2020

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze personnes étaient connectés en ligne au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

119-2020-04-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.1 Achat par crédit-bail de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement et benne d'été pour le service des travaux publics

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 mars 2020

120-2020-04-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 avril 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 31 mars 2020

121-2020-04-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 avril 2020 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 31 mars 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 31 mars 2020 tel que rédigé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

122-2020-04-14

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 4 mars 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 7 avril 2020, des paiements ont été émis pour un total de :

1 034 487,22 \$

Annexe 2

Salaires payés du 23 février au 21 mars 2020	116 498,07\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>520,80 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	115 977,27 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Nouvel hôtel de ville – financement de factures d'honoraires

123-2020-04-14

Considérant qu'il y a lieu de répartir le financement des factures reçues de Francis Lussier, architecte, et du laboratoire Englobe;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la répartition du financement des factures suivantes comme suit :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

	Montant au net	Subvention	Surplus	Fonds de roulement
Francis Lussier				
Facture 2018785-14	9 049.30	4 940.92	2 660.49	1 447.89
Facture 2018785-15	32 320.40	8 823.47	18 325.67	5 171.26
Facture 2018785-16	2 923.27	1 596.11	859.44	467.72
Englobe (laboratoire)				
Facture 900320025	1 316.54	855.75	460.79	
Total	45 609.51 \$	16 216.25 \$	22 306.39 \$	7 086.87 \$

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.4 Augmentation de la marge de crédit

124-2020-04-14

Considérant la situation actuelle qui sévit en raison de la COVID-19;

Considérant que la Municipalité doit prendre les dispositions nécessaires pour répondre à ses obligations en ce qui a trait à ses engagements financiers;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de demander à la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie d'augmenter temporairement la marge de crédit de la Municipalité à 1,500,000 \$ et ce jusqu'au 31 décembre 2020;
- b. d'autoriser le maire et la trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la convention à intervenir entre la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie et la Municipalité;
- c. que la marge de crédit augmentée prendra fin au 31 décembre 2020 et sera ramenée à 350,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus

Le compte rendu de la rencontre du Comité d'embellissement tenue le 27 mars 2020 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Dépôt et approbation du rapport annuel 2019 en sécurité incendie de la MRC de Coaticook

125-2020-04-14

Considérant que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton prend en compte le rapport annuel pour l'année 2019 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Considérant que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2019, tel que présenté ;
- b. de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Ministère de la Sécurité publique
SSI
Dossier

9. Hygiène du milieu

**9.1 Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout
rue du Hameau – Phase 2 et servitude du King's Hall**

9.1.1 Octroi de contrat pour les travaux

126-2020-04-14

Considérant l'appel d'offres public lancé le 25 janvier 2020 pour les travaux de remplacement des conduites et reconstruction de chaussée de la rue du Hameau – Phase 2 et de la servitude King's Hall;

Considérant le rapport de l'ingénieur sur l'analyse des cinq soumissions reçues;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat des travaux de remplacement des conduites et reconstruction de chaussée de la rue du Hameau – Phase 2 et servitude King's Hall à Grondin Excavation inc. au montant de 425 030,79 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Soumissionnaires
Avizo
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.1.2 Mandat au laboratoire pour le contrôle des matériaux

127-2020-04-14

Considérant que dans le cadre des travaux de remplacement des conduites et reconstruction de chaussée de la rue du Hameau – Phase 2 et servitude King's Hall, il y a lieu d'obtenir les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant la demande de prix auprès de deux laboratoires spécialisés;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de remplacement des conduites et reconstruction de chaussée de la rue du Hameau – Phase 2 et servitude King's Hall à Solmatech inc. au coût de 15 172 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : Solmatech inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Débroussaillage et fauchage des bords de routes du secteur est

128-2020-04-14

Considérant que le débroussaillage et le fauchage de sections de bords de routes figure dans la cédule des travaux d'entretien d'été 2020;

Considérant la soumission reçue de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de débroussaillage et de fauchage de bords de routes du secteur est, à Transporteurs Sherbrooke Unifié au tarif horaire de 145 \$ pour 150 heures totalisant une dépense de 21 750 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.2 Colloque de l'Association des travaux publics de l'Amérique
(ATPA)**

129-2020-04-14

Considérant l'intérêt du contremaître des Travaux publics et du conseiller Benoît Bouthillette à participer au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) du 8 au 11 septembre 2019 à Sherbrooke;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser M. Éric Brus, contremaître et responsable des Travaux publics ainsi que monsieur Benoît Bouthillette, conseiller, à assister au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique du 8 au 11 septembre 2020 à Sherbrooke, dont les frais d'inscription s'élèvent à 935 \$ chacun plus taxes pour un total de 1 870 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser le remboursement des frais de déplacement liés à la participation au Colloque pour un coût net estimé à 97 \$;
- c. que les deniers requis, soit un montant net approximatif de 1 079,00 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale* et un montant net de 982 \$ à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

**11.1 Renouvellement d'adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie
(CSLE)**

130-2020-04-14

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur expertise dans les différents dossiers liés aux loisirs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour 2020-2021 et verse la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
LCVC
Trésorerie

11.2 Renouvellement d'adhésion à *Lire et faire lire*

131-2020-04-14

Considérant que le Programme « Lire et Faire lire » consiste à susciter chez l'enfant de 4 et 8 ans le plaisir de la lecture et le goût des livres tout en développant des liens avec un aîné du milieu ;

Considérant que le Conseil souhaite poursuivre ce programme, lequel s'inscrit dans le plan d'actions de sa politique familiale et des aînés ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la cotisation annuelle de 35 \$ à l'organisme *Lire et Faire Lire* ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.3 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (ASJHE)

132-2020-04-14

Considérant la demande de l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir monétairement les services adaptés pour des jeunes pour l'année 2020;

Considérant les besoins particuliers des jeunes nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées;

Considérant que des familles de Compton sont membres et bénéficient des services tels que des activités sportives adaptées sous forme de répit ainsi qu'un camp de jour d'été;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant que les familles participant au camp de l'ASJHE ne seront pas admissibles au *Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour* de la municipalité;

Considérant qu'une municipalité qui offre un service de camp de jour a l'obligation de l'offrir à l'ensemble de sa population;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution financière de 1 200 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (l'ASJHE) pour soutenir la participation des jeunes de la municipalité bénéficiant de ces services;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – activités récréatives*.
- c. de mandater l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie à offrir des services de sports, de loisirs spécifiques pour les jeunes avec des particularités avec besoin d'accompagnement sur son territoire et membres de l'ASJHE.

Adoptée à l'unanimité

cc : Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2020 est déposé.

12.2 Demande de dérogation mineure – 226 chemin Hyatt's Mills

12.2.1 Questions ou commentaires de citoyens

Le maire fait la lecture du projet de résolution et invite les citoyens à adresser des questions sur cette demande.

12.2.2 Décision du Conseil

133-2020-04-14

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2020-03-16) à l'égard de la demande de dérogation mineure numéro 2020-001 visant à obtenir une dérogation pour autoriser une superficie de 110 m.c. au lieu de 75 m.c. pour les garages à usage résidentiel;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 5 312 473 du cadastre du Québec sur le chemin Hyatt's Mills ;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RU-8, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 27 février 2020 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4.3 concernant la superficie maximale par bâtiment complémentaire du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que le nouveau règlement de zonage va autoriser une superficie de 110 m.c. au lieu de 75 m.c. pour les garages à usage résidentiel;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-001 à savoir de permettre une superficie de 110 m.c. au lieu de 75 m.c. pour le garage détaché à usage résidentiel situé sur le chemin Hyatt's Mills, sur le lot 5 312 473 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Concours *Compton Fleurie* – édition 2020

134-2020-04-14

Considérant que le Comité d'embellissement a mis sur pied un projet de concours Compton Fleurie, placé sous le signe de l'embellissement du cadre de vie dans le respect du paysage et de l'environnement;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les orientations du Plan de développement 2017-2021 de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la tenue du concours « Compton Fleurie » - édition 2020;
- b. d'autoriser la rémunération de deux juges (50 \$ chaque juge), soit 100 \$ ainsi que trois repas (juges et conducteur bénévole) ainsi que des frais de déplacement pour le conducteur bénévole, soit une somme totale évaluée à 190 \$;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – Promotion et développement économique*.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

14. Administration

14.1 Renouvellement de mandats des membres citoyens au Comité d'embellissement

135-2020-04-14

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les mandats de citoyens pour lesquels un mandat de deux ans s'est terminé au 31 décembre 2019;

Considérant que les citoyens concernés ont manifesté leur intention de renouveler pour un autre mandat de deux ans;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

a. de renouveler les mandats des citoyens suivants au sein du comité suivant :

Comité d'embellissement

Mesdames Monique Clément et Nicole Couture et Monsieur Bertrand Gagnon;

b. que les présentes nominations prennent effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Citoyens concernés
Responsable LCVC
Dossier

14.2 Départ d'un membre citoyen au Comité d'embellissement

136-2020-04-14

Considérant que madame Jordane Masson a confirmé qu'elle ne souhaite pas renouveler son mandat à titre de membre citoyenne au sein du Comité d'embellissement, mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2019;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'accepter, avec regret, le retrait de madame Jordane Masson en tant que membre citoyenne au sein du Comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

14.3 Nouvel hôtel de ville – Décompte numéro 8 – modification de la résolution 094-2020-03-10

137-2020-04-14

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant la résolution 094-2020-03-10 autorisant le paiement du décompte progressif numéro 8 à Construction Longer inc. au montant de 522 020,83 \$ plus taxes;

Considérant le décompte progressif numéro 8-r1 de l'architecte en date du 7 avril 2020 ajoutant une retenue supplémentaire de 20 000 \$;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. de modifier les libellés des points a. et b. de la résolution 094-2020-03-10 comme suit :

« a. *d'autoriser le paiement, sur réception des quittances, du décompte progressif numéro 8 à Construction Longer inc. au montant de 502 020,83 \$ incluant le 10 % de retenue ainsi que la retenue supplémentaire, plus taxes;*

b. que le financement décrit au libellé du point b. demeure inchangé.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Dossier

14.4 Fermeture de l'accès au public des bâtiments municipaux

138-2020-04-14

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

Considérant que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

Considérant que des mesures ont été mises en place le 16 mars 2020, dont la fermeture de l'accès du public aux bâtiments municipaux afin d'assurer la sécurité des employés, des citoyens et du public en général et de prévenir les risques associés à la propagation d'une épidémie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'entériner l'application des mesures prises par le Conseil, soit la fermeture de l'accès au public des bâtiments municipaux, soit l'hôtel de ville, la Bibliothèque municipale, le chalet des Loisirs situé au Récré-O-Parc, le garage municipal et la Caserne incendie.

Adoptée à l'unanimité

14.5 Demande de destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support (Loi sur les archives)

139-2020-04-14

Considérant que la Municipalité de Compton affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

Considérant que la Municipalité de Compton affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

Considérant que la Municipalité de Compton affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

Considérant que la Municipalité de Compton affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

Considérant que la Municipalité de Compton affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

Considérant qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : BAnQ
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Fin d'emploi de deux journaliers-chauffeurs à temps plein temporaire aux travaux publics

140-2020-04-14

Considérant que les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics pour deux postes de journaliers-chauffeurs à temps plein temporaire ne sont plus requis;

Considérant que l'embauche des deux employés a été autorisée par résolutions en octobre et en décembre 2019;

Considérant que la fin d'emploi a été confirmée aux deux employés concernés le 2 avril 2020, soit avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'entériner la fin d'emploi de monsieur Etienne Langlois et de monsieur Marcel Jr. Lahaie au poste de journalier-chauffeur à temps plein temporaire aux travaux publics, effective le 10 avril 2020.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

15.2 Modification de l'annexe 5 du Recueil de gestion des ressources humaines

141-2020-04-14

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'*annexe 5 Échelles salariales et primes – Incendie* du Recueil de gestion des ressources humaines afin de préciser le taux horaire payé pour les frais de garde;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier l'*Annexe 5 Échelles salariales et primes – Incendie*, du Recueil de gestion des ressources humaines, soit de rémunérer le 1/8 du traitement de l'employé en période de garde;
- b. que la modification soit effective rétroactivement au 1^{er} mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
SSI
Dossier

15.3 Compensation au régime de prestations supplémentaires de chômage

142-2020-04-14

Considérant la situation exceptionnelle qui sévit en raison de la COVID-19;

Considérant la volonté du Conseil de soutenir ses employés dans cette période difficile;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la trésorière à déposer une demande auprès d'Emploi Canada dans le cadre du *Programme de prestations supplémentaires de chômage* selon le projet de Régime de prestations supplémentaires – assurance emploi joint en annexe à la présente résolution;
- b. que la durée du régime se situe à partir du 15 mars 2020 jusqu'au 15 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Emploi Canada
Trésorière
Dossier

16. Règlements

16.1 Adoption du Règlement numéro 2019-164-1.20 modifiant le Règlement numéro 2019-164 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2020

143-2020-04-14

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance spéciale du 31 mars 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé par le conseiller Jean-Pierre Charuest à la séance spéciale du 31 mars 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement sont disponibles dès le début de la présente séance sur demande par courriel;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 2019-164-1.20 modifiant le Règlement numéro 2019-164 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2019-164-1.20 modifiant
le Règlement numéro 2019-164 décrétant
l'imposition des taxes et tarifs municipaux de
l'exercice financier de l'année 2020.**

Considérant que la Municipalité a adopté le 17 décembre 2019 le Règlement numéro 2019-164 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux applicable pour l'année 2020;

Considérant que l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

Considérant que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

Considérant que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant que la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 4 versements;

Considérant que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

Considérant que la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en reportant les échéances des versements de taxes à venir applicable sur son territoire, en diminuant le taux d'intérêt et en supprimant les pénalités applicables;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 31 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2

Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Compton qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi à 3.0 % par année et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3

Le taux de pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de Compton qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi à 0 % par année et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 4

Les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro **2019-164** sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
Le deuxième versement doit être payé le ou avant le 60 ^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement (établi au 4 mai 2020 au moment de l'envoi des comptes de taxes)	Le 2 ^e versement doit être payé le ou avant le 2 juillet 2020
Le troisième versement doit être payé le ou avant le 60 ^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le deuxième versement (établi au 2 juillet 2020 au moment de l'envoi des comptes de taxes)	Le 3 ^e versement doit être payé le ou avant le 31 août 2020
Le quatrième versement doit être payé le ou avant le 60 ^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le troisième versement (établi au 31 août au moment de l'envoi des comptes de taxes)	Le 4 ^e versement doit être payé le ou avant le 2 novembre 2020

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 avril 2020

17.1 Achat par crédit-bail de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement et benne d'été pour le service des travaux publics

144-2020-04-14

Considérant qu'une demande de soumissions a été publiée sur le Service électronique d'appels d'offres (SEAO) le 14 février 2020 ainsi que dans le quotidien La Tribune, édition du 15 février 2020 pour l'achat de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement et benne d'été pour le service des travaux publics;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

Considérant que trois offres de financement par crédit-bail ont été présentées et analysées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil octroie le contrat concernant l'achat de deux camions 10 roues avec équipements de déneigement et benne d'été au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission le 11 mars 2020, soit Tardif Diesel Inc., le tout pour la somme de 639 000 \$ plus les taxes applicables;
- b. que le conseil accepte l'offre de financement soumise par la compagnie «Rexcap RBC », tel que présentée par Gaëtan Grenier, président de Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc;
- c. que le maire et la trésorière ou leurs remplaçants dûment désignés soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente;
- d. que les deniers requis, soit;
 - 60 versements mensuels égaux et consécutifs de 11 543.89 \$ plus les taxes chacun en remboursement du crédit-bail;
 - le paiement des frais d'ouverture de dossier au montant unique de 500\$ plus les taxes, payables à la livraison;
 - l'acquisition finale suivant immédiatement les 60 mensualités précitées pour la somme d'un (1) dollar;soient puisés à même le budget 2020 et suivants;
- e. Les montants indiqués au point précédent sont valables conditionnellement à la livraison des camions avant le 30 novembre 2020. Si la livraison est postérieure à cette date, certains ajustements des coûts pourraient être requis.

Adoptée à l'unanimité

cc : Tardif Diesel inc.
Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc.
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze personnes étaient connectés en ligne au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 20, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.